

Compte rendu de séance
Séance du 13 décembre 2021

Le 13 décembre 2021 à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de DENIS Jean-Yves, Maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, Maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, HOUEMOND Lolita, HUYGHUES DESPOINTES Charlotte, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, LARUE Olivier, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric

Excusée ayant donné procuration : Mme GAUTIER Laurence à Mme BLOT Catherine

Excusée : Mme PAPONNEAU Laure

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 06/12/2021

Date d'affichage : 06/12/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du MANS

A été nommé secrétaire : M. FORGEARD Cédric

Objets des délibérations

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire - 2021-76

Finances communales - 2021-77

Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services - 2021-78

Convention avec l'Etablissement Public Foncier Local pour le 15 rue Nationale - 2021-79

Demande de subvention DETR - 2021-80

Familles rurales Subvention Accueil périscolaire 2020 - 2021-81

Lotissement Arthénuère Aménagement entrée - 2021-82

Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement - 2021-83

Guichet numérique des autorisations d'urbanisme - 2021-84

Application de la loi RIST - 2021-85

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire

réf : 2021-76

NUMERO	NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
2021-67	DIA	-	Parcelle ZH130 située Les Glycines	-
2021-68	DIA	-	Parcelle AB176 située 3 rue de la Bourgeyère	-
2021-69	DIA	-	Parcelle AB138 située lotissement de l'Arthénuère	-
2021-70	Devis	MSMB	Foyer rural Restaurant scolaire contrat entretien préventif	420 €
2021-71	Devis	MSMB	Foyer rural Restaurant scolaire remplacement pistolets nettoyage	325 €
2021-72	Devis	TOUILLER	Mairie Ecole renouvellement des copieurs pour 5 ans	220 €/Trim
2021-73	Devis	CORNUEL	Informations utiles (480 exemplaires)	160 €
2021-74	Devis	WALLE	Cimetière 2 cases à columbarium	1 260 €
2021-75	Devis	SCHILLER	Défibrillateur	295 €
2021-76	Devis	VEOLIA	Assainissement renouvellement réseau rue de la Lice	1 280 €
2021-77	Devis	MG	Sanitaires publics porte local technique	1 353 €

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Finances communales

réf : 2021-77

L'adjointe au maire a effectué des dépenses pour le compte de la mairie.

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir rembourser à l'adjointe les frais liés au 11 novembre pour un montant de 93,60 € et à Mon Village Durable pour un montant de 46,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de rembourser l'adjointe des dépenses précisées ci-dessus pour un montant de 139,80 €.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services

réf : 2021-78

Le Maire propose au Conseil municipal de renouveler le contrat SEGILOG pour la période 2022-2024 aux conditions suivantes :

- 2 493 € HT / an Cession du droit d'utilisation
- 277 € HT / an Maintenance et formation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le Maire à signer le renouvellement du contrat SEGILOG pour la période 2022-2024.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Convention avec l'Etablissement Public Foncier Local pour le 15 rue Nationale

réf : 2021-79

Le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec l'Etablissement Public Foncier Local pour lui céder la parcelle bâtie AB88 située au 15 rue Nationale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le Maire à signer une convention avec l'Etablissement Public Foncier Local dans le cadre de l'opération liée au 15 rue Nationale.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention DETR

réf : 2021-80

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2022, le projet Réhabilitation du logement social au 1 Grande rue est susceptible d'être éligible.

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	21 946 €
Région Pays de la Loire	32 919 €
DETR / DSIL	54 865 €
TOTAL	109 730 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'adopter le projet et d'autoriser le maire à déposer la demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique, atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours, atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement et atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Familles rurales Subvention Accueil périscolaire 2020

réf : 2021-81

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une subvention est versée annuellement à l'Association Familles rurales de Bazouges-Cré-sur-Loir pour l'Accueil périscolaire de l'année précédente sur présentation d'un bilan financier réalisé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Le Maire propose au Conseil municipal de verser, pour l'année 2020, une subvention identique à l'an passé dans l'attente du bilan financier de la CAF soit 3 506,61 €

L'Association doit également rembourser les frais de mise à disposition des agents municipaux à hauteur de 8 243 € pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de verser la subvention ci-dessus à Familles rurales de Bazouges et de demander le remboursement des frais de mise à disposition des agents.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Lotissement Arthénuère Aménagement entrée

réf : 2021-82

Le Maire informe le Conseil municipal que le cabinet INGERIF a réalisé un appel d'offres pour l'aménagement de l'entrée du lotissement.

Les discussions sont en cours pour le financement par la commune, la CCPF ou Sarthe Habitat.

Le Conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

réf : 2021-83

Le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer au CAUE,

La cotisation est de 8 centimes par habitants soit 85,12 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Guichet numérique des autorisations d'urbanisme

réf : 2021-84

A partir du 01/01/2022, les démarches administratives liées à l'urbanisme devront être accessibles de manière dématérialisées. Ainsi, les pétitionnaires ne seront plus obligés de déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme sous la forme papier.

Avec le soutien du service instructeur de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, le Maire propose au Conseil municipal de permettre le dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme sur un portail dédié appelé « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » (GNAU). Les usagers auront toujours le choix de déposer leur dossier d'urbanisme sous format papier ou numérique.

Comme pour toute utilisation de portail numérique, il est nécessaire, au préalable, de valider les conditions générales d'utilisation du portail GNAU cadrant l'utilisation de ce nouvel outil et sécurisant les procédures d'urbanisme.

Le financement de ce guichet numérique est intégré au coût de fonctionnement du service d'Autorisation du Droit des Sols, dans le respect de la convention de mutualisation dédiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte :

- de confier le développement du « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » GNAU au service instructeur de la CCPF,
- de valider les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du GNAU,
- d'autoriser le service instructeur de la CCPF à publier ces CGU sur le GNAU, ainsi que toute version à venir (sous réserve qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale de la version initiale)

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Application de la loi RIST

réf : 2021-85

L'hôpital public et notre système de santé ont été fragilisés par deux années de travail considérable, de mobilisation et de lutte quotidienne contre le virus du COVID19, mais risquent de l'être encore davantage par l'application prochaine de la loi RIST, qui prévoit le plafonnement de la rémunération des médecins intérimaires.

Le nombre de Françaises et Français sans médecin traitant est déjà considérable, et en hausse constante. Il est inconcevable que nos établissements de santé de proximité, seuls garants de l'égalité d'accès aux soins entre citoyens aient à faire face à un risque accru de pénurie de médecins.

La recherche de médecins titulaires nécessite un traitement individualisé de chaque situation mais aussi un temps d'adaptation pour les directeurs d'établissement, et ce, d'autant plus dans les zones déjà reconnues comme sous-dotées.

L'application de la loi RIST ne sera pas repoussée indéfiniment. Pour un avenir serein de nos hôpitaux publics, des réponses pérennes et adaptées aux réalités locales de chaque territoire sont attendues.

Le Conseil municipal la Commune de CROSMIERES souhaitent interpeller :

- Le Premier Ministre,
- Le Ministre de la Santé,
- L'ensemble des parlementaires

et demander à ce que s'applique le principe de territorialisation, privilégiant le sur-mesure et le cas par cas, afin de sauvegarder les établissements publics de proximité situés en territoires déjà sous-dotés.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à 22H15

En Mairie, le 15/12/2021

Le Maire

Jean-Yves DENIS

